



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

PROCOLE SANITAIRE A compter du 9 août 2021 Additif

Textes de Référence :

Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Protocole Sanitaire de reprise des Activités Sportives du Ministère chargé des Sports.

Rappel: La pétanque et le Jeu Provençal sont des **Sports Individuels par équipes** « sans contact »

Les autotests étant acceptés suite à la parution du nouveau décret, il y a lieu de rajouter au paragraphe « Qu'est-ce que le Pass Sanitaire » du protocole reçu l'additif suivant :

La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou **un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum**. Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel dans la base de données SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer sur [SI-DEP](#) .